

AR PREFECTURE

006-210600110-20181218-04-DE
Reçu le 21/12/2018



DEPARTEMENT
DES
ALPES-MARITIMES



ARRONDISSEMENT
DE
NICE

VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER
ALPES-MARITIMES - 06310

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 04 – OUVERTURE DE CREDITS – SECTION INVESTISSEMENT – BUDGET
GENERAL - EXERCICE 2019

Séance Publique Ordinaire du 18 DECEMBRE 2018
A 19 heures 30 dans la salle du Conseil
Présidence de Monsieur Roger ROUX, Maire

ETAIENT PRESENTS : M. Roger ROUX, Maire, Mme Marie-José LASRY, M. Claude CALIMAR, M. Bernard MACCARIO, Mme Arzu BAS-PANIZZI, M. Stéphane EMSELLEM, Mme Catherine LEGROS, Mme Yvette RODA, Mme Joëlle HENON-DECOUARD, M. Guy PUJALTE, M. Michel CECCONI, M. Guérino PIROMALLI, Mme Christiane VALLON, Mme Françoise SANCHINI, M. André RIOLI, Mme Evelyne BOICHOT, M. Philippe RASTOLDO, M. Bernard MAILLE, Mme Carole LEBRUN, Mme Flora DOIN

PROCURATIONS : Mme Aimée GARZIGLIA à Mme Françoise SANCHINI, M. Nicolas SBIRRAZZUOLI à M. Claude CALIMAR, M. Jean-Elie PUCCI à M. A. RIOLI, Mme Sophie REID à Monsieur le Maire, M. Stefan VOISIN à Mme Christiane VALLON, Mme Cécile GARBATINI à Mme Arzu BAS-PANIZZI,

QUORUM : 14

PRESENTS : 20

VOTANTS : 26

Secrétaire : Mme Flora DOIN

Date de convocation de séance : 11 décembre 2018



AR PREFECTURE

006-210600110-20181218-04-DE
Reçu le 21/12/2018



VILLE DE BEAULIEU SUR MER
CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2018

IV – OUVERTURE DE CREDITS – SECTION INVESTISSEMENT – BUDGET GENERAL - EXERCICE 2019

Monsieur Claude CALIMAR, Adjoint au Maire, expose ce qui suit :

« Je vous rappelle qu'au titre des dispositions de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales, les dépenses d'investissement hors reports et non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, peuvent être engagées, liquidées et mandatées, jusqu'à l'approbation du budget primitif, dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice précédent.

Les dépenses d'investissement hors reports et remboursement de la dette inscrites au budget primitif 2018 se sont élevées à 2 022 400 €.

Afin d'engager si besoin certaines dépenses d'investissement, il est proposé l'ouverture de crédits en investissement par chapitre et nature de la manière suivante, en inscrivant le quart des dépenses inscrites l'année précédente :

ARTICLE	DESIGNATION	MONTANT
2121	Plantations d'arbres et arbustes	1 250,00
2128	Autres agencements de terrains	21 250,00
2135	Install. Et Agenc. Des constructions	243 125,00
2152	Installations de voirie	15 000,00
2158	Autres Instal. Matériel et Outil.technique	2 500,00
21534	Réseaux Electrifications	16 250,00
21578	Autres Mat. Et Outill. Technique	6 750,00
2182	Matériel de transport	15 750,00
2183	Matériel de bureau et informatique	7 250,00
2188	Autres immobilisations corporelles	16 975,00
	TOTAL	346 100,00

Il est précisé que ces crédits seront inscrits au budget primitif 2019.

J'invite la présente Assemblée, après en avoir délibéré, à entériner la présente proposition. »

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A L'UNANIMITE,

- Entérine la proposition de son rapporteur.

Fait et délibéré à Beaulieu-sur-Mer les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Roger ROUX 



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de NICE dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat chargé du contrôle de la légalité et de sa publication.